

2007/8606 - EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE ET DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE 2, RUE DES ENTREPOTS - 69004 LYON - OPERATION N° 04 009 514 - MONTANT DE L'OPERATION : 5 173 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHÉ DU LOT 18 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2003/2852 du 15 septembre 2003, n° 2004/3476 du 1er mars 2004, n°2005/5493 du 12 septembre 2005 et n° 2007/8226 du 17 septembre 2007 vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 5 173 000 € TTC.

Par délibération n° 2006/6378 du 3 avril 2006, vous avez autorisé la SERL, mandataire de la Ville de Lyon, à signer le marché visé en objet.

Au cours de l'exécution du chantier, diverses adaptations ont été nécessaires.

Les travaux suivants s'avèrent donc indispensables :

- installation d'un tarif jaune EDF provisoire pour l'ouverture anticipée du restaurant scolaire ;
- installation de nouveaux postes de travail informatiques dans les classes existantes, qu'il n'était initialement pas prévu de réhabiliter ;
- remplacement de 3 anciens luminaires existants en façade ;
- un bris de glace supplémentaire.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
01-06068-000	18	SAUVIGNET	219 998,00	9 122,00	2 874,75	231 994,75	5,45

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.»

Vu les délibérations n° 2003/2852 du 15 septembre 2003, n° 2004/3476 du 1er mars 2004, n° 005/5493 du 12 septembre 2005 n° 2006/6378 du 3 avril 2006 et n° 2007/8226 du 17 septembre 2007 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 décembre 2007 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Le marché de travaux n° 01-06068-000 – lot 18 – Electricité, est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
01-06068-000	18	SAUVIGNET	219 998,00	9 122,00	2 874,75	231 994,75	5,45

2. La SERL, mandataire de la Ville de Lyon, est autorisée à signer l'avenant correspondant.

3. La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon en cours – Programme 6, AP 2003-321, natures 2313 et 238, fonction 213, opération n° 04009514.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE